

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES



LA CONCEPTION
LA NATURE... PAISIBLE.
AVIS PUBLIC

**Demande de dérogation
mineure aux règlements
d'urbanisme**

Le Conseil municipal rendra une décision à une demande de dérogation mineure aux règlements d'urbanisme le 11 octobre 2022, à compter de 19h30, à la salle du conseil municipal au 1371, rue du Centenaire, La Conception.

La demande de dérogation mineure (# 2022-00038) porte sur la propriété du 2891, chemin des Chênes Est, identifiée au Cadastre du Québec par le numéro de lot rénové 4 463 379.

La demande vise à autoriser l'aménagement d'une entrée privée dans l'emprise de la voie de circulation publique à l'extérieur du prolongement des lignes latérales de terrain sur une distance d'environ 30 mètres, alors que le deuxième alinéa de l'article 5.21 du Règlement de zonage numéro 14-2006 stipule que les aménagements autorisés dans l'emprise doivent être situés entre le prolongement des lignes latérales du terrain.

Toute personne intéressée peut se faire entendre relativement à cette demande par courriel à direction@municipalite.laconception.qc.ca

Donné à La Conception le 19 septembre 2022.



Josiane Alarie
Directrice générale et greffière-trésorière

Certificat de publication

Je soussignée Josiane Alarie, de la Municipalité de La Conception, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie sur le site internet de la municipalité à l'adresse suivante : www.municipalite.laconception.qc.ca, le 19 septembre 2022.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat le 19 septembre 2022.



Josiane Alarie
Directrice générale et greffière-trésorière